

[Le sénateur SAFARI Stanley est victime d'un complot politico-judiciaire. \(CLIIR\)](#)



COMMUNIQUE DU CLIIR* n° 116/2009

Le sénateur SAFARI Stanley est victime d'un complot politico-judiciaire.

Le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda (CLIIR)* dénonce la condamnation arbitraire du sénateur SAFARI Stanley à l'issue d'un simulacre de procès monté par un tribunal GACACA du secteur TUMBA, district de Huye (Butare) dans la province du Sud. En effet, samedi 6 juin 2009, les juges, « empruntés » au tribunal Gacaca de KIMIRONKO de la ville de Kigali, ont condamné le sénateur SAFARI Stanley à la prison à perpétuité. Averti par des amis qu'il sera condamné sans aucune possibilité de se défendre, il avait eu le temps de fuir le Rwanda. Le dernier round de ce simulacre de procès Gacaca a débuté mercredi 3 juin et s'est clôturé samedi 6 juin 2009. Le sénateur SAFARI avait assisté à son précédent procès Gacaca qui s'était tenu à Tumba (Butare) les 23 et 24 mai 2009 mais en l'absence de certains témoins qui n'avaient pas été informés. Douze (12) autres personnes étaient jugées dans ce procès : quatre (4) ont été condamnées à 30 ans de prison, six (6) ont écopé de 19 ans de prison et deux (2) ont été acquittées. En 2008, Safari avait été traduit devant le tribunal Gacaca de Tumba pour des délits liés à la propriété mais il fut innocenté.

Les accusations portées contre SAFARI sont très fantaisistes parce qu'on lui prête un pouvoir qu'il n'avait pas pendant les massacres d'avril à juillet 1994. Les faux témoins préparés par la DMI (Directorate of Military Intelligence) accusent SAFARI d'avoir été impliqué tantôt dans l'assassinat d'une femme Helène Kayitesi à Cyarwa, tantôt dans le massacre de 60 personnes à l'Université Nationale du Rwanda et de 600 personnes à Gateme dans le secteur Tumba (Butare).

Nos investigations nous permettent d'affirmer sans ambiguïté que SAFARI était aussi menacé que les Tutsi pendant ces massacres d'autant plus que sa maison, sise à Gikondo (Kigali), a été incendiée par les miliciens Hutu qui le recherchaient pour le tuer en tant qu'opposant politique issu de la branche du MDR (Mouvement Démocratique Républicain) restée fidèle à M. Faustin Twagiramungu, président élu du MDR et premier ministre désigné par les Accords de Paix d'Arusha. C'est-à-dire qu'il faisait partie des personnes à massacrer et non des individus qui massacraient.

Nos investigations nous permettent d'affirmer également que le Chef de la bande de tueurs à Butare du nom de Rutembesa, mort dans la prison de Butare, a laissé un écrit signé et contresigné en 2006 par le Directeur de la prison et le procureur de Butare dans lequel il reconnaît avoir emporté et tué, lui et sa bande, Madame Kayitesi Helene.

Des témoins Tutsi rescapés du génocide rwandais qui s'étaient cachés avec Madame Kayitesi chez les Parents de Safari Stanley confirment cette information et ajoutent que le procès du 03 juin 2009 est un simple montage parce que, ni les témoins, ni les témoignages n'avaient jamais été signalés pendant toute la période de collecte des informations sur le génocide en 2005.

Pendant les massacres d'avril à juillet 1994, M. Safari et sa famille ont été contraints de quitter Kigali dans des conditions dramatiques après que leur maison soit complètement incendiée et que le communiqué de le chercher et le tuer fut lancé par la Radio RTL (Radio Télévision Libre des Mille Collines). En tant que fugitifs, ils ne pouvaient risquer de se faire repérer par les tueurs et sont restés cachés jusqu'à la chute de Butare. Safari et les siens n'ont pu quitter leur refuge qu'à partir du 5 juillet 1994 juste après la prise de la ville de Butare par le FPR.

Le rapport récemment présenté au Sénat par le Sénateur Karemera, membre important du FPR et qui s'en prend violemment au Parti PSP (Parti pour la Solidarité et le Progrès) et son Président prouve que le Sénateur SAFARI Stanley est aussi visé pour couper l'élan au parti PSP dont il est Président. En effet, le

PSP avait déjà enregistré un certain succès dans le recrutement des jeunes universitaires qui en ont assez avec le mensonge du FPR et l'inertie des autres Partis politiques au Rwanda. (voir propos recueillis par the newtimes rwanda ; <http://www.newtimes.co.rw/index.php?issue=13951&article=17342>)

Le sénateur SAFARI n'est pas le seul parlementaire qui est victime des tribunaux GACACA. Ces derniers temps, les tribunaux GACACA ont ciblé plusieurs responsables administratifs, politiques et militaires HUTU de telle sorte que cet acharnement témoigne de la volonté du régime FPR de se débarrasser de tous ses collaborateurs Hutu encore en poste. Il y a d'autres parlementaires qui ont été déjà condamnés arbitrairement dans des simulacres de procès GACACA. A titre illustratif : les députés Hutu Elisée BISENGIMANA, Emmanuel MWUMVANEZA et Etienne MAGALI sont déjà en prison depuis quelques mois. Début 2005, les journaux avaient publié leurs noms parmi certains députés mis en cause par les GACACA. En mai 2009, la députée Béatrice NIRERE a été condamnée également à perpétuité par un tribunal Gacaca. Depuis dimanche le 31 mai 2009, le tribunal gacaca de Nyakabanda à Kigali juge l'ancien président de l'Assemblée nationale, Alfred Mukezamfura, qui a quitté le Rwanda à la fin de l'année 2008. Mukezamfura, également ancien président d'une petite formation politique, le Parti démocrate centriste (PDC), était président de la Chambre des députés jusqu'aux législatives de septembre 2008. Le sénateur Anastase Nzirasano avait dû également répondre aux charges relatives à sa supposée implication dans le génocide de 1994 devant le tribunal Gacaca de Muhima (Kigali) en août 2008.

Ce n'est pas la première fois que le régime du FPR réussit à se débarrasser de ses députés Hutu gênants. Entre 1995 et 2000, plusieurs députés du MDR (Mouvement Démocratique Républicain) furent persécutés sous plusieurs formes. L'ancien président Tutsi du Parlement rwandais, M. Joseph SEBARENZI a dû s'exiler aux USA pour sauver sa vie menacée. Les militaires Tutsi qui l'ont aidé à fuir ont été emprisonnés et torturés. Le député J.Baptiste SEBARAME fut suspendu du Parlement en décembre 1995. Le député Damien KIRUSHA est mort le 12/05/1996 sans tomber malade après avoir subi des jets de pierres sur sa résidence. Le 17/06/1997 à 19h40 le député MDR, Monsieur Eustache NKERINKA, a failli être assassiné au Rond-point de Kimihurura à Kigali. Les députés du MDR, Jacques MANIRAGUHA et Léonard KAVUTSE ont été chassés du Parlement sur pression du FPR. Le député du MDR, Léonard HITIMANA, fut enlevé à Kigali et porté disparu le 7 avril 2003 quelques jours avant les premières élections présidentielles organisées par le régime du FPR. Le député du PSD (Parti Social Démocrate), Evariste GASAMAGERA, a été persécuté par le FPR qui l'a limogé arbitrairement avant qu'il ne meure de maladie. L'ancien député du PSD, Jean MBANDA, est un grand intellectuel Tutsi qui a été emprisonné arbitrairement pendant des années avant d'être libéré sans procès parce qu'il avait dénoncé dans une lettre ouverte la consolidation d'un régime tyrannique au Rwanda. Il est actuellement réfugié au Canada. D'autres anciens députés qui osaient s'exprimer au Parlement ont été écartés par le FPR. Les exemples ne manquent pas : Depuis 1999, M. Valens KAJEGUHAKWA, ancien Député du FPR et M. Evariste SISI, ancien Député du PL (Parti Libéral), sont des hommes d'affaires Tutsi qui ont été menacés par le régime du FPR et contraints de s'exiler en Occident.

D'après nos propres investigations, le sénateur SAFARI Stanley est victime d'un vaste complot judiciaire orchestré par la présidence de la République Rwandaise depuis mars 2008 et destiné à se débarrasser de cet allié devenu encombrant dès qu'il a osé expliquer aux membres d'une commission de l'Union Européenne que le régime du FPR (Front Patriotique Rwandais) empêche toute ouverture démocratique du Rwanda. Comme tout rwandais soupçonné à tort ou à raison d'être un opposant politique, le sénateur SAFARI fut d'abord la cible d'une virulente campagne de diffamation avant de se retrouver devant les tribunaux GACACA depuis 2008.

Il faut rappeler que la stratégie de la machine de désinformation du FPR (dont la DMI, les médias publics : Radio Rwanda, Imvaho, Nouvelle Relève, Ingabo, *New Times et Izuba*) consiste à fabriquer des fausses preuves en trois phases suivantes : 1) lancer des fausses accusations dans la rumeur publique et dans les médias proches du pouvoir ; 2) initier de fausses enquêtes (par la DMI, la police, certains magistrats du Parquet et activistes d'IBUKA) au sujet de la prétendue rumeur publique ; 3) instruire et produire de fausses preuves et de faux dossiers judiciaires qui sont directement suivis par des emprisonnements arbitraires.

Considérant le dernier rapport de l'organisation Américaine, Human Rights Watch (HRW) intitulé « Rwanda : *La loi et la réalité* » et publié en juillet 2008, il y a lieu de comprendre tout le drame qui entoure tous ceux qui doivent affronter la justice d'un pays complètement contrôlé et paralysé par un noyau dur de chefs militaires et politiques du FPR. Ces derniers jouissent d'un « *pouvoir occulte* »,

une sorte de gouvernement invisible qui prend en otage toutes les institutions de l'Etat Rwandais (Gouvernement, Parlement, Magistrature, Police) et le TPIR (Tribunal Pénal International pour le Rwanda). En fait le Rwanda est un pays gouverné par un petit noyau de chefs militaires et politiques extrémistes visés par 40 mandats d'arrêt internationaux lancés le 06/02/2008 par le juge espagnol Fernando Merelles pour crimes contre l'humanité, crimes de guerre et actes terroristes commis au Rwanda et en République Démocratique du Congo (RDC). Ces chefs militaires sont également visés par 9 mandats d'arrêt internationaux émis le 21/11/2006 par le juge antiterroriste français, Jean Louis Bruguière, pour avoir commandité l'attentat terroriste du 6/04/1994 qui a tué deux chefs d'Etat Hutu, celui du Rwanda Juvénal Habyarimana et celui du Burundi Cyprien Ntaryamira ainsi que leurs collaborateurs et les trois pilotes français de l'avion présidentiel. Ce noyau de chefs militaires refuse également de collaborer avec le Tribunal Pénal International pour le Rwanda et de lui livrer les criminels issus de leur mouvement politico-militaire FPR dont de nombreux militaires ont massacré en toute impunité des milliers de civils Hutu au Rwanda et en RDC (*Voir le témoignage du massacre du chemin de fer de KASESE en RDC et celui du massacre des déplacés de guerre Hutu dans leurs camps de Kibeho. Les deux massacres ont eu lieu successivement les 22/04/1997 à Kasese et le 22/04/1995 à Kibeho*).

Le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda (CLIIR)* dénonce et condamne le détournement criminel et l'utilisation des tribunaux GACACA pour déshumaniser et éliminer systématiquement des milliers d'intellectuels Hutu parce qu'ils sont nés Hutu et non pour des crimes qu'ils auraient commis. Le CLIIR a déjà dénoncé ce détournement des tribunaux GACACA par des agents de la DMI (Directorate of Military Intelligence) dans son courrier du 01/06/2002 adressé à l'ancienne Vice présidente de la Cour Suprême du Rwanda chargée des juridictions GACACA, Madame Aloysie CYANZAYIRE, avec copie pour information à l'ancien ministre de la justice, Monsieur Jean de Dieu MUCYO, qui a reçu ce courrier en mains.

Qui est SAFARI Stanley ?

Voici les différentes occupations politiques récentes de Safari Stanley :

De 1991 à 1994 : Membre influent du Parti MDR;

De 2000 à 2003 : 1^{er} Vice-président du Parti MDR;

De 1994 à 2003 : Député MDR au parlement rwandais où il est devenu Président de la Commission Économique du Parlement et Chef de Délégation du Parlement rwandais aux Assemblées Paritaires ACP-UE ;

De 2000 à 2003 : Membre de la commission Unité et réconciliation;

De 2003 à 2006 : V/président du PSP (Parti pour la solidarité et le progrès ;

A partir de 2006 : Président du Parti PSP (un parti menacé par le pouvoir FPR depuis la campagne de diabolisation menée contre le sénateur SAFARI)

Recommandations :

Le Centre recommande instamment :

- Que le gouvernement rwandais fasse cesser l'emprisonnement massif et systématique de ses derniers collaborateurs Hutu et opposants Tutsi qui étaient encore en poste ;
- Que la condamnation arbitraire du Sénateur SAFARI et toutes les autres condamnations prononcées à l'encontre des intellectuels Hutus innocents soient purement annulées.
- Que toutes les victimes des tribunaux GACACA soient libérées immédiatement et sans conditions et réhabilitées dans leurs fonctions ;
- Que tous les pays occidentaux, bailleurs des fonds du système Gacaca, cessent de financer les Gacaca et la justice ordinaire tant que la magistrature rwandaise sera prise en otage et paralysée par le noyau de chefs militaires et politiques du FPR ci-haut cité ;
- Que tous les pays démocratiques viennent en aide au Sénateur SAFARI et aux autres victimes du système judiciaire injuste du Rwanda en leur facilitant de trouver asile dans les pays sûrs. Rappelons que les Hutus sont persécutés et discriminés au Rwanda ;
- Que toutes les organisations humanitaires et des droits humains continuent de dénoncer, avec nous, le contrôle et la paralysie de la Magistrature rwandaise et des autres institutions rwandaises par la junte militaire du président Paul Kagame.

- Que les juges GACACA refusent d'obéir aux injonctions des agents de la DMI (Directorate of Military Intelligence) qui continuent de détourner les tribunaux GACACA de leur mission originale qui devait rétablir la vérité et favoriser la réconciliation.
Pour le Centre, MATATA Joseph, Coordinateur.

CLIR* : Le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda est une association de défense des droits humains basée en Belgique, créée le 18 août 1995. Ses membres sont des militants des droits humains de longue date. Certains ont été actifs au sein d'associations rwandaises de défense des droits humains et ont participé à l'enquête CLADHO et Kanyarwanda sur le génocide de 1994. Lorsqu'ils ont commencé à enquêter sur les crimes du régime rwandais actuel, ils ont subi des menaces et ont été contraints de s'exiler à l'étranger où ils poursuivent leur engagement en faveur des droits humains.

***Centre de Lutte contre l'Impunité
et l'Injustice au Rwanda (CLIR)
Boulevard Léopold II, n°227
1080 BRUXELLES
Tél/Fax: 32.81.60.11.13
GSM: 32.476.70.15.69**